



JOURN@L FOOT

N°584 DU 12 OCTOBRE 2023

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

L'Assemblée Générale du District se déroulera le **24 novembre à 19h** à l'auditorium Paul Langevin (Ville la Grand).

ENGAGEMENTS 2ÈME PHASE

Si vous souhaitez inscrire une équipe (U13-U15-U17-U15F – U18F ou Seniors F D2/D3) pour la 2ème phase merci d'envoyer un mail avant le 21/10.

IMPORTANT

Comme précisé aux réunions de début de saison, nous vous rappelons que toute personne : joueurs, dirigeants, encadrants, etc doit être licenciée ! Des contrôles seront effectués.

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

REGLEMENTS P2

FORMATION P3

TERRAINS P5

FUTSAL P9

TECHNIQUE P10

FEMININES P11

COUPES P12

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :

Humbert – Castelluccio

ASP Villaz – Foron FC – GJ Dingy Lanfonnet – Allinges SS – AS Lyaud Armoy – ES Thyez – US AAG – Marignier SP – AS Odyssée

Commission Compétitions :

US Marnaz – ESCO – AS Evires – ES Amancy Cornier – FC Ballaison – CS La Balme – CA Bonneville – Pays de Gex FC – AS Marin – FC Thones – JS Reignier - Mairie de Faverges –

Commission Féminines :

US AAG – Ugine – Marignier SP – Cruseilles FC

Commission de l'Arbitrage :

M. Onuker

Commission du Statut de l'Arbitrage :

M. Fournier

Commission des Délégués :

Haut Giffre – CA Bonneville – GJ Dingy Lanfonnet – US Vétraz

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 09/10/2023

Publiée le 12/10/2023

DECISIONS

MATCH n°27089495

DOSSIER N° 583/10 : PAYS DE GEX FC 1 – ES CHILLY 2– COUPE DISTRICT SENIORS 1^{er} Niveau du 17/09/2023

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de CHILLY portant sur « le fait que le joueur U17 AUTRAN Vitaly aurait participé à la rencontre sus nommée en étant titulaire d'une licence U17 sans cachet « surclassement » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 187 des RG FFF.

Au fond :

Considérant que le club de PAYS DE GEX a pu faire valoir ses éventuelles observations.

Considérant que de l'instruction du dossier, il apparait que le joueur AUTRAN Vitaly est bien titulaire d'une licence U17.

Considérant que l'article 73 des RG FFF dispose que « les joueurs U17 peuvent jouer en SENIORS sous réserve d'obtenir un certificat de non contre indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Médicale Régionale »

Considérant qu'après consultation de la Ligue en date du 25 /09/2023, celle-ci nous a confirmé que le joueur AUTRAN Vitaly n'a pas de cachet « surclassement et que si un dossier a été fourni, il n'a pas encore été validé par la Commission Médicale Régionale »

Attendu que de ce fait le joueur AUTRAN Vitaly ne pouvait pas participer à la rencontre sus nommée.

Décision :

Considérant que s'agissant d'un match de Coupe, La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de PAYS DE GEX 1 pour en reporter le gain à l'équipe de CHILLY 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°26722765

DOSSIER N° 584/11 : MARIN AS 1 – AMPHION PUBLIER CS 2 – U15 D3 Poule C du 01/10/2023

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de MARIN portant sur « le fait que la totalité des joueurs de l'équipe d'AMPHION PUBLIER 2 sont susceptibles d'être mutation et qu'ainsi le nombre de mutation soit supérieure à 4 » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 187 des RG FFF.

Au fond :

Considérant que le club d'AMPHION PUBLIER a pu faire valoir ses éventuelles observations.

Considérant que l'article 160 des RG FFF dispose que « pour les catégories jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum hors période »

Considérant que de l'instruction du dossier, il apparait que les joueurs GUERROUM Younes, SANCHEZ MARTEL Joshua, EL BAHJA Wassim, NNOMO FOU DA Tennessy, EL MRADMI Marwane, KABO Zakaria et NOUISSE Youcouf sont titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation »

Considérant que ce nombre de joueur est supérieur au quatre prévu par l'article 160 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'AMPHION PUBLIER 2 pour en reporter le gain à l'équipe de MARIN AS 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Résultat :

AMPHION PUBLIER 2 : - 1 pt

MARIN 1 : 3 pts

AMPHION PUBLIER 2 : 0 but

MARIN 1 : 2 buts

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DE FORMATION

ARBITRES BENEVOLES 2023/2024

*Conformément aux règlements sportifs du District,
ces licenciés sont prioritaires pour arbitrer, en cas d'absence ou de non désignation d'un arbitre officiel.
Sous réserve que la demande de licence ait été faite et validée.*

**La date limite de validation des licences est fixée au lundi 23 Octobre 2023.
La parution de la liste définitive se fera sur le PV Formation le jeudi 26 octobre 2023.**

CLUBS	N° club	NOM Prénom	Né le	N° licence	Renouvellement Formation à faire en	Validation
ES AMANCY CORNIER	531796	BAUSSAND Nicolas	24/09/1993	2508664091	2026/2027	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	DELVOYE Philippe	13/02/1972	2543929035	2024/2025	En attente - Non licencié
ES AMANCY CORNIER	531796	LACROIX Thibaud	06/08/1974	9602633347	2025/2026	En attente - Non licencié
ES AMANCY CORNIER	531796	LAVERRIERE Adrien	12/07/1987	2538630029	2026/2027	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	RABBIOSI Franck	29/10/1979	2520526788	2026/2027	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	TISSOT Antoine	17/10/2005	2547205342	2026/2027	OK
FC D'ANNECY	504259	GINER DOS SANTOS Cyril	09/07/1991	2545949790	2025/2026	OK
FC D'ANNECY	504259	MEFROUM Nora	30/12/1969	2520544949	2025/2026	En attente - Non licencié
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	ATAN Suleyman	09/09/1970	2548617443	2026/2027	OK
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	DAMINA Jacques	16/12/1966	2547584570	2025/2026	OK
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	DUVERNEY Thierry	02/12/1967	2546365590	2025/2026	OK
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	SAHEL NABIL	16/10/1974	2328111884	2026/2027	OK
FC DES ARAVIS	528948	MERMILLOD Frédéric	29/11/1968	2510467440	2024/2025	OK
US ARGONAY	520590	SULJIC Sabahudin	02/01/1984	2548395982	2026/2027	OK
CS D'AYZE	526332	MATHIEU Morgan	15/09/1987	2558638508	2026/2027	En attente - Non licencié
CS D'AYZE	526332	MODOT Nicolas	28/11/1971	2548159399	2026/2027	OK
CS D'AYZE	526332	SCREM Christophe	05/09/1973	2500717463	2026/2027	OK
US CHALLEX	504265	DUARTE Hugo	22/11/1983	2568643184	2024/2025	OK
FOY RUR S CHAMPANGES	517157	FAVRE Adrien	21/05/1998	2543747324	2024/2025	OK
CLUSES FC	519170	METIER Pascal	11/05/1982	2546418990	2024/2025	OK
CLUSES SCIONZIER	551383	SOMMEZ Medet	23/07/1967	2547364448	2024/2025	En attente - Non licencié
CRANVES SALES	530654	PAULET Frédéric	18/10/1987	2538657890	2024/2025	En attente - Non licencié

CRANVES SALES	530654	RICHARD Fabien	01/11/1970	2546205179	2024/2025	OK
ET S DOUVAIN LOISIN	504350	MERLIN Olivier	03/10/1985	2538653376	2026/2027	OK
ESCO	529714	CAPELLI Romain	25/01/1994	2508680711	2025/2026	OK
ESCO	529714	GOSSET Guylain	25/01/1978	2520433409	2024/2025	OK
ESCO	529714	GUYOT Thomas	01/07/1992	2588651808	2024/2025	OK
ESCO	529714	MEUNIER Yann	10/04/1976	9602716525	2025/2026	OK
ESCO	529714	MORELLE Aymeric	05/08/1991	2598617282	2024/2025	OK
ESCO	529714	SERRANO Jean Louis	16/03/1968	2543946513	2025/2026	OK
FILLINGES	517777	PELISSON Ludovic	30/07/1993	2598634365	2024/2025	OK
FOOT SUD 74	552156	CALVI Frédéric	06/05/1973	2598611186	2024/2025	OK
FOOT SUD 74	552156	MURAZ Christophe	28/01/1978	2520429913	2024/2025	OK
FOOT SUD 74	552156	RUCCHIONE Yannick	10/10/1972	2520000004	2024/2025	OK
FORON FC	548880	EL BOUGRINI Rachid	06/08/1986	2545875921	2025/2026	OK
FORON FC	548880	IALLATEN Said	22/08/1973	2558633891	2025/2026	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	BARUT Xavier	06/01/1984	2558632061	2026/2027	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	MEIS Micael	16/09/1985	2519425983	2026/2027	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	NIREFOIS Christophe	15/04/1979	2510947719	2026/2027	OK
GFA RUMILLY VALLIERES	582695	SONDAZ Eddy	08/05/1971	2529417121	2026/2027	OK
LA FILIERE FC	544978	CARRIER Laurent	05/09/1973	2500709283	2025/2026	OK
LA FILIERE FC	544978	GUILLOT Loic	25/12/1984	2548630968	2025/2026	OK
ENT S LANFONNET	520877	ROUSSEAU Ludovic	06/01/1974	1010638171	2024/2025	OK
LE LYAUD	517681	PISSARD GIBOLLET Florian	24/12/1995	2543186956	2025/2026	OK
US MAGLAND	517341	RIAND Philippe	15/11/1970	2500549889	2026/2027	OK
US MAGLAND	517341	SCHLOSSER Pierre	30/08/1986	280364428	2026/2027	OK
MARIGNIER SP	515966	YAHYAOUI Ishak	12/12/1983	2529420906	2024/2025	OK
MONT BLANC PSG	504406	TRUCHOT Laurent	29/11/1963	2520231975	2025/2026	OK
PRINGY	521000	BOCQUET Sébastien	26/11/1974	2510695396	2024/2025	En attente - Non licencié
REIGNIER JS	518270	DEL MORAL Pédro	21/03/1966	2510465772	2024/2025	En attente - Non licencié
SALEVES FC	522792	ROUX Alexis	18/09/1984	2538661238	2024/2025	OK
UNION SALEVE FOOT	547281	NAULIN Pascal	20/06/1965	2547701953	2026/2027	OK
FC SAINT CERGUES	512966	GOTTOFREY Guillaume	02/04/1992	2598616911	2024/2025	En attente - Non licencié
SEMINE	532205	BURNET Aurélien	21/06/1980	2538662126	2024/2025	En attente - Non licencié
SEMINE	532205	COTTERLAZ Anthony	16/09/2003	2545560773	2025/2026	OK
SEMINE	532205	DERISOUD Sébastien	03/05/1974	2500705594	2025/2026	En attente - Non licencié
AS SILLINGY	513412	BRUNOT Xavier	20/06/1982	2519407900	2026/2027	OK
AS SILLINGY	513412	POMART Jérôme	02/05/1986	2544632337	2026/2027	OK
US VOUGY	518183	JOLY Mickael	14/02/1980	2588624573	2024/2025	OK
FC VALLEE VERTE	553826	BERGERAT Patrick	22/04/1970	2546384205	2026/2027	OK
VILLE LA GRAND AJ	552307	MICETTI Romuald	10/04/1976	2520352377	2024/2025	OK
FC DE VILLY LE PELLOUX	552782	POLO Fabien	15/04/1992	2543354421	2026/2027	OK
FC VUACHE	538035	BENAND Paul	31/07/2010	2548156636	2026/2027	OK
FC VUACHE	538035	CHARDON Maxyme	27/04/2010	2548555494	2026/2027	OK
FC VUACHE	538035	DUNAND Fabrice	07/05/1973	2599861547	2024/2025	OK
FC VUACHE	538035	GROS David	13/07/2010	9604544566	2026/2027	OK

PV N°1 AOUT/SEPTEMBRE 2023

Eclairages saison 2023-2024.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2023-2024, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail :terrains@hautsavoie-paysdegex.fff.fr)

Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Contrôles :

LES CARROZ d'ARACHES Stade A.WEBER NNI 740140101 Renouvellement classement IS le 03/08/2023

THONON les BAINS Stade de VONGY 1 NNI 742810401 Classement Initial Eclairage le 08/08/23

St JULIEN-EN-GENEVOIS Stade des BURGONDES 1 NNI 742430101 Contre visite Zones de Sécurité le 31/08/2023

LE LYAUD Stade DUBOULOZ NNI 741570101 Contre visite Zones de Sécurité le 31/08/2023

REYVROZ Stade MUNICIPAL NNI 742220101 : Visite Classement IS

Classements

PV CFTIS N°2 Réunion du 28/09/2023

THONON LES BAINS - STADE DE VONGY 1 - NNI 742810401

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/11/2024.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la réfection de la pelouse naturelle (date de mise à disposition : 08/07/2023), de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T2 PN ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29/06/2023.

- Plan masse.

- Rapports de visites du 26/07/2023 et 29/08/2023 effectués par M. Roland GOURMAND, membre C.F.T.I.S.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence des tests in situ initiaux.

- Les bancs de touches joueurs mesurent 5 m au lieu de 7,5 m (Art. 3.9.5.1)

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la **C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T2 PN Prov jusqu'au 08/01/2024.**

THONON LES BAINS – STADE DE VONGY 1 – NNI 742810401

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable E4 de la CFTIS en date du 28/10/2021. La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

:

- La demande de CLASSEMENT INITIAL ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/07/2023.

- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 24/08/2023.

➤ Type de sources : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 495 Lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0.55

➤ U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71

➤ Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF. **La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 28/09/2025.**

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 01 du 21 septembre 2023.

PV CRTIS N°1 Réunion du 21/09/2023**1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL****1.2 Confirmations de niveau de classement****LE LYAUD – Stade Marcel Dubouloz - NNI N° 741570101.**

Cette installation, non entièrement clôturée, est classée au niveau T6 PN à l'échéance du 10/09/2024.

La municipalité étudie un projet de terrain synthétique. Lors d'une visite conseil, le district HSPG a mis en évidence des non-conformités sur l'installation actuelle et a demandé qu'elles soient levées pour la reprise du championnat.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, de la mairie du 06/09/2023, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district HSPG, le 31/08/2023.

La commission acte que l'ensemble des non-conformités ont été levées. Au regard des éléments transmis, **CRTIS propose de confirmer le classement de l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 21/09/2033.**

ARACHE LA FRASSE - Stade Adrien Weber - NNI N° 740140101.

Cette installation, non entièrement clôturée était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 21/06/2023. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie du 02/03/2023, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district HSPG, le 03/08/2023, de l'AAC, du plan des vestiaires et du plan du terrain.

La commission acte une non-conformité mineure sur les buts à 11 (valeur réglementaire à 2.44 m).

Au regard des éléments transmis, sous réserve de lever la non-conformité mineure sur les buts à 11, avant le 31/12/2023, **la CRTIS propose de classer l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 21/09/2033.**

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement**BELLEVAUX - Stade de la Bride - NNI N° 740320101.**

Cette installation non clôturée, est classée T6 PN, à l'échéance du 07/09/2025. La commission a donné un avis préalable favorable pour la création de nouveaux vestiaires, le 16/02/2023. La commission prend connaissance du courriel de la communauté de commune sur le planning de réalisation des travaux, le 04/09/2023 et de la mise en place de vestiaires provisoires. Au regard des éléments transmis, **la CRTIS propose de classer l'installation au niveau TRAVAUX T6 PN, à l'échéance du 31/08/2024.**

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE**2.4 Changement de niveau de classement ou reclassement****VILLE LA GRAND – Stade Robert Veyrat 2 - NNI N° 743050102.**

Cette installation entièrement clôturée, était classée T6 SYN, à l'échéance du 15/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement de la mairie du 17/07/2023, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district HSPG, le 20/07/2023, de l'AOP du 15/09/2013, du plan des vestiaires et du plan du terrain.

Les tests In Situ réalisés le 30/04/2023, sont conformes.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose de classer l'installation au niveau T5 SYN, à l'échéance du 15/09/2033

Demandes Préalables Transmises

Mairie de Publier Stade Fernand-David NNI 742180102 : Eclairage E6 LEDS

Mairie de Cluses Parc Des Sports Des Esserts 2 NNI 740810302 : IS T5

Mairie de Poisy Stade Municipal 2 NNI 742130102 : Eclairage E6 LEDS

Accord Préalable reçus**4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE****4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique****CLUSES – Parc des Sports Esserts 2 – NNI N° 740810302.**

Cette installation clôturée est classée au niveau T5 PN à l'échéance du 24/04/2024.

La commission prend note de la demande d'avis préalable de la mairie du 28/08/2023, pour la mise en place d'un revêtement synthétique, pour un classement niveau T5 SYN.

La commission prend connaissance des documents fournis (lettre d'intention, plan du terrain, plan de coupe, plan de masse).

La commission prend note que pour garantir le respect des zones de sécurité, en particulier au niveau de la mise en

place des abris des acteurs de jeu, il est nécessaire de réduire la largeur de l'installation.

La commission note que le site est enclavé et soumis à des contraintes environnementales. La commission acte les points suivants :

* L'aire de jeu est de 100m x 60m.

* Remplissage liège.

* Cages rabattables, tracés de football réduit.

* Les zones de sécurités sont conformes, 2.5m / lignes de buts et 2.7m / lignes de touches. * La pente transversale est de 0.5%.

* Il n'y a pas d'arrosage.

La commission fait les recommandations suivantes :

(*1) La commission rappelle que les zones de sécurité doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, grillages, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). La mesure, très précise (règle télescopique), des zones de sécurité, se fera depuis l'extérieur des lignes jusqu'au premier obstacle.

(*2) La commission rappelle, article 3.1.5 du règlement 2021, que quelles que soient les pentes du terrain, elles doivent permettre d'obtenir une valeur constante de 2.44m +/- 0.01m, sous la barre transversale des buts à onze, pour ce niveau de classement. (Voir schéma, règlement 2021, 3.1.5, page 27).

(*3) Les poteaux de corners et les drapeaux de coins sont implantés à l'intérieur du tracé. Ils sont tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (article 3.9.4 règlements 2021, page 62).

(*4) Les tracés de FOOT à 8 doivent respecter la réglementation sur les zones de sécurité, en particulier la distance de 2.5m entre les lignes de touches et les buts à 11.

(*5) Concernant le revêtement synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances de sécurité et de durabilité doivent être réalisés, in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite, au bout de 10 ans, pour les gazons avec remplissage, à la date anniversaire de cette mise en service.

(*6) A l'intérieur des cages à 11, la couleur du revêtement synthétique doit être la même que celle dans l'aire de jeu.

(*7) La protection de l'aire de jeu (main courante, article 3.9.5.1 du règlement 2021), à l'arrière des bancs de touche doit être conçue, sans interruption, pour éviter le contact avec les spectateurs (voir schéma 23 du règlement 2021, page 63).

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose une décision d'avis préalable favorable à ce projet.

A achèvement des travaux, ce terrain fera l'objet d'une visite de classement pour classer l'installation, intégrant toutes les données, liées au terrain, à la liaison terrain-vestiaires et aux dimensions vestiaires, conformément à la réglementation de 2021.

4.5 Éclairage initial

DINGY-SAINT-CLAIR – Stade Municipal – NNI N° 741020101.

La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie, et prend en compte les éléments suivants.

✓ Une étude photométrique en date du 27/06/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts symétriques
- Hauteur minimum de feu : 18 m.
- Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.
- Nombre total de projecteurs : 12.
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max 47.
- Facteur de réflexion : 0,20.
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 167.
- U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0,69.
- U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0,48.

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

PUBLIER – Stade Fernand David – NNI N° 742180102.

La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie du et prend en compte les éléments suivants.

✓ Une étude photométrique en date du 01/07/2023.

- Dimension de l'aire de jeu : 92 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts asymétrique.
- Hauteur minimum de feu : 18 m.
- Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.

- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED de 1500 W.
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max 44.
- Facteur de maintenance : 1.0.
- IRC : 70.
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 181 Lux.
- U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.54.
- U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.78.

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

POISY – Stade Municipal 2 – NNI N° 742130102.

La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie et prend en compte les éléments suivants.

- ✓ Une étude photométrique en date du 22/08/2023.
- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m.
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts asymétrique.
 - Hauteur minimum de feu : 18 m.
 - Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED de 1500 W.
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max 45.
- Facteur de maintenance : 1.0.
- Facteur de réflexion : 0.20.
- IRC : 70. ➤ Eclairage horizontal Moyen calculé : 162 Lux.
- U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.54.
- U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.70.

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

VALLIERES - Stade des Marais 1 - NNI N° 742890101.

Cet éclairage à fait l'objet d'un avis préalable le 15/11/2022.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/07/2023.
- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Roland GOURMAND, le 22/09/2023.
- Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 268 lux.
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,6. ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,79.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. **La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'à l'échéance du 21/09/2027**

Réunions Mairies /Clubs

Mairie de Cluses Parc Des Sports Des Esserts 2 NNI 740810302 : Projet IS et Eclairage

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Sont inscrits en championnat bi- départemental au 02.10.2023

ASS FUTSAL ROCHETTE O 2

U S CHARTREUSE GUIERS 1

FUTSAL BOURGET UNITED

LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY

Côté Savoie

AS THONON

CBF 74

FLAC 2

Côté Haute Savoie

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.

Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres(aller/retour)

Les 3 derniers jouent les places de 5 à 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

Début du championnat semaine du 16 au 22 Octobre 2023

Voici les 3 premières journées du calendrier, un bug informatique ne permettant pas sa mise en ligne sur le site.

ATTENTION, EXCEPTIONNELLEMENT UTILISATION D'UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER POUR LA PREMIERE RENCONTRE

JOURNEE N° 1

FUTSAL BOURGET UNITED contre U S CHARTREUSE GUIERS

Samedi 21 Octobre 2023 Gymnase MARLIOZ à AIX LES BAINS à 20H00

FLAC 2 contre AS THONON

Samedi 21 Octobre 2023 Gymnase SOMMEILLER à ANNECY à 12H30

EXEMPT contre CBF 74

HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY contre A FUTSAL ROCHETTE O 2

Jeudi 19 Octobre 2023 Gymnase COTE ROUSSE à CHAMBERY à 20H45

JOURNEE N°2

CBF 74 contre A FUTSAL ROCHETTE O 2

Samedi 4 Novembre 2023 Gymnase BRIFFOD à BONNEVILLE à 18H00

AS THONON contre EXEMPT

FUTSAL BOURGET UNITED contre HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY

Samedi 4 Novembre 2023 Gymnase MARLIOZ à AIX LES BAINS à 20H00

FLAC 2 contre US CHARTREUSE GUIERS

Samedi 4 Novembre 2023 Gymnase SOMMEILLER à ANNECY à 12H30

JOURNEE N° 3

FLAC 2 contre FUTSAL BOURGET UNITED

Samedi 11 Novembre 2023 Gymnase SOMMEILLER à ANNECY à 12H30

FUTSAL ROCHETTE O 2 contre AS THONON

Vendredi 10 Novembre 2023 Gymnase du CENTENAIRE à LA ROCHETTE à 21H00

EXEMPT contre US CHARTREUSE GUIERS

HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY contre CBF 74

Jeudi 09 Novembre 2023 Gymnase COTE ROUSSE à CHAMBERY à 20H45

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Organisation de la pratique Foot des Enfants

584 DU 12 OCTOBRE 2023

MODIFICATIONS PHASE 2

Les modifications (suppression, rajout, changement de niveaux...) des équipes u7 à u11 peuvent se faire **UNIQUEMENT** via la boîte mail officielle footdesenfants@hautsavoie-paysdegex.fff.fr jusqu'au **dimanche 22 octobre**.
Faites également un rappel des modifications qui ont été faites au cours de la phase 1 (rajout ou suppression d'équipe) même si vous en aviez informé la commission via la boîte mail.

FUTSAL

u9

samedi 21 octobre à Margencel

Effectif : 4c4 (avec GB) + 2 remplaçants max

Horaires : 9h30 – 12h (accueil à 9h)

Nombre d'équipe : 10 maximum

Ateliers : techniques et PEF

Inscription via ce [lien](#) pour le **mercredi 18 octobre** au plus tard.

u11

samedi 4 novembre à Rumilly

Effectif : 5c5 (avec GB) + 3 remplaçants max

Horaires : à définir

Nombre d'équipe : 6 maximum

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

23/09

Chéran - TEGG - Bons en Chablais

30/09

Argonay - AAG US - Sauverny

U9

16/09

Pers Jussy 1- Ville la Grand 4 - AS Thonon 1 -Cruseilles 1 - Odysée 3

23/09

Odysée

30/09

Seynod 4 – Aravis 2 - Pers Jussy 4 – Viuz 1 - Sallanches 3 - Bonne 4 – Odysée 3

U11

16/09

Anancy (D1) - Aravis (D3) - Cluses Scionzier (D2) - Epagny (D2) - La semine (D2) – Marignier (D1) - Morzine (D1) - Pays de Gex (D4) - Semnoz-Vieugy (D3) - St Pierre (D2) - Ville la Grand (D2)

23/09

Bons (D3) - Gavot (D1) – Morzine (D2) – Pays de Gex (D3) - Pers Jussy (D3) – Sauverny (D3) - Vallée Verte (D3) - Viuz (D2) – Vuache (D3)

30/09

Amphion (D2) - Annemasse Ambilly Gaillard (D1, D2, D3) – Divonne (D3) - Ent St Jeoire la Tour (D2) – Marignier (D4) – Marin (D3) – Pays de Gex (D1, D3) - Pers Jussy (D3) – Sallanches (D2) – Sauverny (D4) - Seynod (D3) – Sillingy (D4) – Villaz (D4) – Vuache (D2)

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

PLATEAUX FEMININS

Plateau à **St Jorioz (LAC BLEU)** pour les équipes suivantes :

Foot à 4 : Lac Bleu - La Semine - FC Cheran (3 équipes)

Foot à 5 : Lac Bleu - USAV - ESCO 1 - ESCO 2 - Annecy - Chavanod - FC Cheran (7 équipes)

Référent club : Frédéric GILOT 06 72 21 34 34

Plateau à **Fillinges** pour les équipes suivantes :

Foot à 4 : Fillinges - Cranves Sales - St Pierre 1 - St Pierre 2 (4 équipes)

Foot à 5 : Fillinges - AS Genevois - St Jeoire - Salèves Foot - St Pierre 1 - St Pierre 2 (6 équipes)

Référent club : Pierre Alexandre LUCAS 06 22 27 71 85

Plateau à **Chens sur Lemman** pour les équipes suivantes :

Foot à 4 : TEGG - Perrignier 1 - Perrignier 2 - Allinges (4 équipes)

Foot à 5 : Lemman - St Cergues - TEGG - Perrignier 1 - Perrignier 2 (5 équipes)

Référent club : Antoine RENAULT 06 03 25 63 43

Prochain plateau féminin : Samedi 25 novembre

CRITERIUM U13F

Afin de faciliter le processus d'enregistrement des joueuses et la communication des résultats sur les prochaines journées, nous avons mis en place une procédure simplifiée.

Voici ce que vous devez faire :

1. Enregistrement des joueuses :

- Veuillez cliquer et renseigner la feuille d'enregistrement des joueuses depuis le lien ci-contre :

<https://forms.gle/m3MKsZRUAUp2D8hW7>

- Remplissez soigneusement toutes les informations requises pour chaque joueuse de votre équipe.

- Soumettez le formulaire en ligne avant le début du plateau.

2. Communication des résultats : (par le responsable du plateau)

- A la fin du plateau, utilisez le formulaire de résultats que vous trouverez en cliquant sur le lien :

<https://forms.gle/3fN3kXe6EMHgudrY7>

Journée 2 du samedi 14 octobre 2023

MANQUE l'enregistrement des joueuses des clubs de :

THONES – ANNECY – FORON 1 – FORON 2 – ST PIERRE – DOUVAIN

MANQUE l'enregistrement des résultats sur les plateaux de :

THONES – FORON 2 – PERRIGNIER

Calendrier critérium U13F

- J3 samedi 11 novembre
- J4 samedi 25 novembre
- J5 samedi 2 décembre

TECHNIQUE

PPF U12F – PPF U13F

Des centres d'animations de secteur seront organisés pour toutes les joueuses licenciées U12F et U13F les **mercredis 18 octobre**. Toutes les joueuses licenciées ont reçu une invitation.

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».

COMMISSION DES COUPES

COUPES DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL

Le tirage au sort du 2^{ème} tour dans les catégories masculines U17 et U15 aura lieu au District, le mardi 24 octobre à 15 heures. Les rencontres ont été programmées les samedi 4 novembre et dimanche 5 novembre. Bon match à tous.